

COMMUNE DE RENCUREL (ISERE)
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 MARS 2020

Présents au début de la séance : MM. Michel EYMARD, Christian STANZER, Patrick PILARSKI, Cécile BRAIDA, Michel FOURRIER, Jérôme ZANELLA.

Excusés : M. Yves MAUSSERT, Fabrice RENCUREL

Secrétaires de séance : M. Patrick PILARSKI et Mme Mylène BORRELLI.

20h24 Fabrice au point 4 de l'ordre du jour

M. Yves MAUSSERT donne procuration à M. Patrick PILARSKI

Monsieur le Maire liste les points à l'ordre du jour et propose rajouter à l'ordre du jour : la subvention aux coopératives scolaires et un don de parcelles.

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

- **Vote des comptes administratifs 2019 et des comptes de gestion 2019 : Budget commune, budget chaufferie**

Monsieur le Maire présente le compte administratif de la chaufferie et informe des résultats :

- Compte administratif budget annexe Chaufferie 2019

		Fonctionnement	Investissement
RECETTES	Réalisations	40 952.52 €	0.00 €
DEPENSES	Réalisations	35 783.65 €	18 100.77 €
	Résultats	+ 5 168.87 €	-18 100.77 €

Monsieur le Maire présente le compte administratif du budget principal de la commune et informe des résultats :

- Compte administratif budget principal de la Commune 2019

		Fonctionnement	Investissement
RECETTES	Réalisations	523 494.40 €	265 728.12 €
DEPENSES	Réalisations	485 869.22 €	354 217.95 €
	Résultats	37 625.18 €	-88 489.83 €

Monsieur le Maire se retire pour permettre le vote des comptes administratifs.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le compte de gestion et le compte administratif 2019 de la chaufferie et de la commune.

Monsieur le Maire réintègre la salle.

- **Affectation des résultats**

Résultat de fonctionnement

Excédent de fonctionnement de	5 168,87 €
Déficit reporté de	- 784,04 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	+ 4 384,83 €

Résultat d'investissement

Déficit d'investissement de	- 18 100,77 €
Excédent reporté d'investissement de	+ 55 320,32 €
Soit un excédent d'investissement cumulé de	+ 37 219,55 €

Le conseil municipal à l'unanimité décide l'affectation des résultats ci-après :

Résultat d'exploitation au 31/12/2019 excédent	5 168,87 €
Affectation complémentaire en réserve 1068	0,00 €
Résultat reporté en recettes de fonctionnement 002	4 384,83 €
Résultat reporté en recettes d'investissement 001	+ 37 219,55 €

- **Vote des budgets primitifs 2020 : Budget commune, budget chaufferie, budget Piste de Neurre**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2020 de la chaufferie.

		Fonctionnement	Investissement
RECETTES	Prévisions	49 831.99	50 851.54
DEPENSES	Prévisions	49 831.99	50 851.54

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2020 de la commune.

		Fonctionnement	Investissement
RECETTES	Prévisions	799 601.84 €	759 384.15€
DEPENSES	Prévisions	799 601.84€	759 384.15 €

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2020 de la piste de Neurre.

		Fonctionnement	Investissement
RECETTES	Prévisions	782 565.84	747 421.15
DEPENSES	Prévisions	782 565.84	747 421.15

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents les budgets primitifs de la chaufferie, de la commune et de la piste de Neurre.

- **Taux d'imposition**

Fabrice Rencurel début.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux de 2019.

Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents, les taux des 2 taxes suivantes : Taxe sur le Foncier Bâti et Taxe sur le Foncier Non Bâti.

Taxes	Taux 2019	Taux votés 2020
Taxe d'habitation	7.49%	/
Taxe foncière (bâti)	15.02%	15.02%
Taxe foncière (non bâti)	42.79%	42.79%

- **Ré-imputation de la TEOM aux locataires**

La mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur le territoire de la Communauté de Communes de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté implique la facturation de cette taxe sur l'avis de taxe foncière.

Suite à l'adoption du budget primitif, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents décide que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui sera payée par la commune en même temps que la taxe foncière sera refacturée aux locataires.

- **ONF : programme de travaux 2020 en forêt communale**

Monsieur le Maire présente le [devis de l'ONF](#) pour le programme de travaux de 2020.

Les travaux de cette année consistent à entretenir les périmètres de la forêt communale pour 2 700.01 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'ONF d'un montant de 2 700.01 € HT et autorise Monsieur le Maire à le signer.

- **ENS de la Vallée fossile des Rimets : devis d'actions à réaliser dans le cadre du plan de gestion**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de se prononcer sur les devis concernant 3 actions :

- ✓ La réalisation d'une [fiche technique sur la forêt](#) (Action P14) qui viendra s'ajouter aux fiches mises à disposition des visiteurs dans les boîtes situées sur le parking et dans le bâtiment du four, d'un montant de 550,00€ HT
- ✓ La mise en place d'un [suivi forestier](#) (Action SE4) pour voir comment évolue la forêt dans la durée (et notamment voir quel est l'impact du réchauffement climatique et des insectes ravageurs) d'un montant de 2 750,00 € HT
- ✓ L'entretien du parking et des sentiers pédestres (Action TE5) par La Providence d'un montant de 624 €
- ✓ La plantation sur la bordure du parking (Action TE5) d'un montant de 600 € de Nova plants

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte les devis de la réalisation de l'action P14 pour un montant de 550,00€ HT, de la réalisation de l'action SE4 pour un montant de 2750,00€ HT, de la réalisation de l'action TE5 pour un montant de 624,00€ HT par La Providence et pour un montant de 600,00 € HT par Nova plants et autorise Monsieur le Maire à les signer.
- autorise Monsieur le Maire à demander les subventions afférentes au Département

- **ASA Vercors : réalisation de la desserte forestière de Lurias**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de la desserte forestière de Lurias.
La surface desservie pour l'adhésion de la commune est de 37.5746 ha.
Une estimation du coût des travaux est de 15 781.33 € TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'afin de desservir au mieux les forêts communales il y a lieu de créer des pistes supplémentaires en forêt communale.

Le reste à charge pour la création de ces pistes supplémentaires en forêt communale subventionnée à 80% comme l'ensemble du projet est estimé à 5 000 € environ.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le projet de la route de Lurias ainsi que la création des pistes supplémentaires.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

- **Convention avec La Providence**

Monsieur le Maire propose de reconduire la convention avec la Providence pour le même montant maximum d'intervention que l'année dernière, soit 550 heures à 11 € de l'heure.

La facture de l'année dernière n'a pas encore été envoyée à la mairie, mais la dernière facture de 2017 était d'un montant de 2068 € pour 188 heures.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec La Providence.

- **Convention avec le Tichodrome**

Monsieur le Maire fait part de la proposition de convention proposée par le Tichodrome de l'Isère.

Les missions du Tichodrome sont :

- Les soins à la faune sauvage en détresse (Oiseaux et mammifères)
- La sensibilisation du public à la protection de la faune sauvage par le biais des oiseaux trouvés et des appels téléphoniques
- Participation au maintien de la biodiversité par la richesse des espèces soignées
- Participation au suivi sanitaire des populations d'animaux sauvages
- Formations (bénévoles stagiaires éco volontaire services civiques pompiers agents des routes...)

Monsieur le Maire donne lecture de la [convention](#) :

Le centre de sauvegarde de la faune sauvage du Tichodrome, association Loi 1901, a pour but de recueillir et de soigner les animaux sauvages, blessés, malades, affaiblis ainsi que les juvéniles, en vue de les relâcher dans des sites appropriés.

Il s'agit de la seule structure habilitée à recueillir la faune sauvage blessée sur le département de l'Isère.

Le Tichodrome répond à la demande du public quant à la prise en charge des animaux sauvages découverts blessés ou en détresse, afin de leur offrir une chance de convalescence, en vue d'être relâchés à nouveau dans la Nature.

Le Tichodrome joue un rôle dans le maintien de la biodiversité par la richesse des espèces soignées, participe au suivi sanitaire de la faune sauvage, sensibilise le public par le biais des animaux pris en charge et des conseils téléphoniques, mais également par la tenue de stands régulièrement tout au long de l'année et dans différentes manifestations.

Afin de pérenniser ses actions et continuer à rendre ce service considéré par tous comme d'utilité publique, le centre de sauvegarde du Tichodrome a besoin de partenariats précis et durables avec les communes de son territoire d'action.

La présente convention a pour objet de définir les conditions de mise en place d'un partenariat entre le Tichodrome et la commune de Rencurel, afin d'œuvrer en faveur de la sauvegarde de la faune sauvage.

Le Tichodrome s'engage à :

- recueillir les animaux sauvages blessés ou malades.

Cependant, il peut être amené à refuser de manière saisonnière certaines espèces (corvidés, martinets, colombidés...); dans ce cas, les communes partenaires seront privilégiées dans la mesure du possible. Le refus peut être exceptionnel, si les infrastructures nécessaires ne sont pas disponibles au Tichodrome.

- Venir chercher l'animal pour l'acheminer au Tichodrome dans un temps moyen d'intervention inférieur à 24h, et ce, 365 jours par an, dans la mesure où le particulier, découvreur, ou la structure municipale concernée, est dans l'impossibilité d'effectuer le trajet dans sa globalité.
- Informer la commune en cas de mortalité anormale d'animaux ou de problème sanitaire touchant l'avifaune.
- Rendre visible via ses supports de communication (site internet) le soutien de la commune de Rencurel au Tichodrome durant l'année où la présente convention est conclue.

La commune s'engage à verser une subvention annuelle dont le montant est fixé à 0,10euros par habitant pour l'année 2020, soit : 32.8 € pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Tichodrome.

- **Demande des coopératives scolaires**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que depuis quelques années une subvention de 300 € est versée à chaque coopérative scolaire pour la pratique du ski de fond ou alpin, sur production des justificatifs de dépenses.

Cette année les conditions météorologiques n'ont pas permis la pratique de cette activité.

Les coopératives scolaires ont chacune un projet de sortie scolaire ;

- L'école de la Balme effectue une classe de mer et la coopérative scolaire sollicite le report de la subvention de 300 € affectée au ski sur la classe de mer, avec un complément de 46 €.
- L'école du village effectue une sortie avec nuitée au gîte des Écouges et sollicite le report de la subvention de 300 € affectée au ski sur cette sortie.

Suite à cela, une demande des écoles de Rencurel est parvenue en mairie pour demander le report de cette subvention sur :

- la classe de mer pour l'école de la Balme
- une sortie avec nuitée au gîte des Écouges pour l'école du village

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents attribue :

- Une subvention de 346 € à la coopérative scolaire de la Balme
- Une subvention de 300 € pour la coopérative scolaire du village.

- **Don de parcelles**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'indivision Faure/Aureille/Romey/Bonhomme a fait part de son désir de faire don à la commune de parcelles dans le secteur des Gondrands.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Accepte ce don
- Mandate monsieur le Maire pour signer les actes nécessaires
- Remercie chaleureusement Mesdames Faure, Aureille, Romey et Bonhomme pour ce don généreux.

- **Divers**

Séance levée à 21h15